



Règlement Carte de Fidélité Jardins de Provence

Le 7 Janvier 2025

Dernière mise à jour qui s'applique aux anciennes cartes de fidélité présentes à ce jour,

Les présentes conditions générales d'utilisation organisent les relations avec les consommateurs personnes physiques

âgées d'au moins dix-huit (18) ans, disposant de la pleine capacité juridique, et qui utilisent la carte de fidélité proposée aux clients de l'enseigne « LES JARDINS DE PROVENCE » lors d'un achat de produit en magasin,

Elles sont éditées par la société d'exploitation du point de vente sous l'enseigne « Les Jardins de Provence » auprès de laquelle le Client a adhéré à la Carte de Fidélité (ci-après : le « Point de Vente »), en conformité avec le programme de fidélisation mis en place par la société JDP SAS.

Toute adhésion à la Carte de Fidélité dans le Point de Vente ainsi que son utilisation entraînent l'acceptation par le Client des présentes conditions générales d'utilisation et des conditions relatives aux avantages complémentaires qui y sont jointes, lesquelles lui ont toutes été présentées et/ou remises et dont le Client reconnaît avoir pris connaissance lors de son adhésion.

Les conditions générales d'utilisation en vigueur sont également disponibles sur le site www.lesjardinsdeprovence.fr, sur simple demande à l'accueil aux caisses de la jardinerie et sur demande écrite à l'attention du Service Carte de Fidélité Les Jardins de Provence – Route Nationale 7 – D607 – 77880 GREZ SUR LOING

1. Qu'est-ce que la carte de fidélité ?

La Carte de Fidélité est délivrée directement par le Point de Vente au Client. Il s'agit d'une carte physique obligatoirement délivrée à la demande de création de la carte.

Au fur et à mesure des passages, il est possible de ne pas la présenter mais de se signaler par le nom. Afin de prendre en compte. Sur présentation d'un justificatif d'identité (Carte Nationale d'identité, Passport, Permis de conduire, carte vitale, ou carte bancaire).

C'est une proposition de fidélisation qui permet de se voir offrir un bon d'achat.

Elle permet au Client qui en est titulaire de se voir accorder un cumul de 5% du montant total d'achat de plantes dites « de production Jardins de Provence ».

2. Modalités d'utilisation de la carte de fidélité

Comment cumuler sur la carte de Fidélité ?

Le Client peut se voir accorder dans la jardinerie Les Jardins de Provence, participant et organisant le programme de fidélité, une somme d'argent lors de l'achat de produits identifiés comme « Plantes de production Jardins de Provence ».

5% du montant total d'achat de « plantes de production Jardins de Provence se cumule sur la carte de Fidélité.

Les modalités d'obtention du cumul sur la carte de fidélité sont définies librement par le magasin « les Jardins de Provence », ainsi que la liste de produits disponibles lequel les produits sont spécifiés « Plantes de Production ».

Le détail de ces modalités est disponible sur l'ensemble des supports de communication mais aussi, prospectus, site internet, etc..

Une fois le plafond atteint de 200€ d'achat de « Plantes de Production » cumulés. Un bon d'achat d'une valeur de 10€ est émis et présenté au client.

Les Jardins de Provence ne peuvent être tenus responsable si le bon d'achat n'est pas délivré à la personne nominative de la carte de fidélité.

Ce bon d'achat d'une valeur de 10€ est valable sur l'ensemble la jardinerie (sauf exception)

La date de validité est le lendemain de son émission et valable pendant 60 jours inclus.

En cas de perte/Vol du bon d'achat, aucun bon ne pourra être réédité.

Quels sont les catégories de produits participant au programme de fidélité ?

Les produits dits « plantes de production » sont signalés dans l'ensemble de la jardinerie par des affiches Rouge format A4.

Comment connaitre le solde de la Carte de Fidélité ?

Le Client peut consulter le solde de sa Carte de Fidélité :

-sur les tickets de caisse et sur les Supports Digitaux.

Comment obtenir les avantages de la Carte de Fidélité ?

Une fois le plafond de 200€ d'achat de plantes de la production atteint, le client reçoit automatiquement lors de son passage en caisse, un bon d'achat de 10€ qui est valable pendant 60 jours. Ce bon est utilisable sur l'ensemble de la jardinerie à compter du lendemain de sa date d'émission.

Chaque bon d'achat est utilisable en une seule fois.

Il n'est pas possible de faire un rendu monnaie, de percevoir la somme sous toute autre forme que ce soit (le bon d'achat ne peut donner lieu à une contre-valeur en numéraire).

La Carte de Fidélité ne peut pas être utilisée comme une carte de paiement.

En cas de retour par le client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi des 5%, le montant sur la carte de fidélité correspondant sera débité du solde de sa Carte. Si le solde de la Carte de Fidélité est insuffisant, le solde affichera un montant négatif sur sa carte de fidélité.

En cas d'échange par le Client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi des 5%, ce montant correspondant ne sera pas accordé une seconde fois.

La présentation de la carte de fidélité pourra également faire profiter de remises sur une sélection d'articles. (Suivant affichage en jardinerie). Remise déduite directement en caisse.

Combien de temps le Client peut-il conserver la somme cagnottée?

La somme cagnottée disponible sur sa Carte de Fidélité au cours d'une année civile (soit du 1er janvier au 31 décembre) est disponible pendant les 365 jours suivant à compter du dernier achat. A défaut de présentation de la carte de fidélité durant les 365 jours, le cagnottage sur la carte sera définitivement perdu.

L'absence d'utilisation de la Carte de Fidélité pendant une durée de plus de vingt-quatre mois (24) mois mettra fin à l'adhésion du Client à celle-ci et cette carte de fidélité sera définitivement supprimée. Le Client ne recevra plus d'informations relatives à la Carte de Fidélité et/ou aux autres avantages mis en place par l'enseigne « Les Jardins de Provence ».

Quelles sont les catégories de produits exclus ?

Le bon d'achat issu du cumul de la carte de Fidélité, ne permet pas d'être utilisé sur les articles suivants : Poules pondeuses, le service de livraison d'article, sélection d'articles Gardena disponible dans le distributeur, chèque cadeaux, achat à distance.

3. Comment adhérer à la carte de fidélité

Qui peut adhérer à la Carte de Fidélité ?

Pour adhérer à la Carte de Fidélité, le Client doit en faire la demande auprès des hôtes et hôtesse de caisse de la jardinerie. L'adhésion est gratuite.

La Carte de Fidélité est strictement réservée aux Clients majeurs de l'enseigne Les Jardins de Provence pour une utilisation privée et à des fins non-professionnelles. Toute autre utilisation, notamment dans le cadre d'une activité professionnelle, commerciale, libérale, industrielle, ou artisanale, sera considérée comme frauduleuse et conduira à la perte du bénéfice de la Carte de Fidélité et des Avantages Carte.

Un Client ne peut bénéficier que d'une seule et unique Carte de Fidélité qu'elle soit matérielle ou dématérialisée. (Même nom, prénom, adresse e-mail et/ou numéro de téléphone).

Quelles sont les formalités ?

Les informations qui ont un caractère obligatoire lui seront indiquées par un astérisque, elles sont indispensables pour valider l'inscription du Client et permettre l'utilisation de la Carte de Fidélité. Les éventuelles informations facultatives qui pourraient lui être demandées permettent -pour leur part- de proposer au Client des avantages adaptés à ses centres d'intérêts. En demandant l'adhésion au programme de fidélité, le client prend connaissance et accepte les conditions générales d'utilisation et la politique données personnelles de la Carte de Fidélité.

Le Client garantit l'exactitude, l'intégrité et la véracité des données et informations communiquées.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou erroné ne sera pas pris en compte et ne permettra pas de valider définitivement l'inscription du Client.

Le Client disposera d'une Carte de Fidélité, assortie d'un numéro d'adhésion dont il sera le seul et l'unique titulaire. La Carte de Fidélité pourra être dématérialisée.

Le Client devra présenter la Carte de Fidélité, ou encore il pourra également énoncer son nom afin de le rechercher dans la base de données.

Il ne sera remis qu'une seule Carte de Fidélité par Client (même nom, prénom, adresse e-mail et/ou numéro de téléphone).

Dès la remise de la Carte de Fidélité, tous les achats effectués en caisse par le Client sont pris en compte dans le programme.

Que faire en cas de changement de coordonnées ?

En cas de changement de ses coordonnées personnelles, le Client devra en faire la déclaration directement auprès des hôtes et hôtesse de caisse.

Que faire en cas de perte, de vol ou d'endommagement de sa Carte de Fidélité ?

En cas de perte, de vol ou d'endommagement de sa Carte de Fidélité, le Client devra, dès la constatation de l'événement, faire une déclaration auprès de la jardinerie. La Carte de Fidélité ainsi déclarée perdue, volée ou endommagée sera désactivée. Une nouvelle Carte de Fidélité nominative disposant d'un nouveau numéro d'adhésion sera remise au Client et le cumul avant la date de la déclaration sera transférés sur sa nouvelle Carte de Fidélité, après acceptation des « Jardins de Provence».

« Les Jardins de Provence » ne pourront être tenus responsables, à l'égard du Client, en cas d'utilisation frauduleuse de la Carte de Fidélité.

4. Responsabilité

« Les Jardins de Provence » déclinent toute responsabilité, à l'égard du Client, en cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation et/ou des conditions relatives aux avantages complémentaires qui y sont jointes.

« Les Jardins de Provence » se réservent le droit d'engager toute action, notamment judiciaire, qu'ils jugeraient utile en cas de déclaration erronée ou mensongère sur le bulletin d'adhésion et/ou d'utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte de Fidélité. Dans ces hypothèses, le Client perdra le bénéfice de la Carte de Fidélité et de la totalité du solde de la carte ainsi que de l'ensemble des autres avantages acquis.

5. Divers

Durée et modification

Les présentes conditions générales d'utilisation et les conditions relatives aux avantages complémentaires peuvent être modifiées à tout moment.

Le Client en sera préalablement informé par communication des nouvelles conditions par tout moyen approprié (affichage en point de vente, prospectus, Supports Digitaux, etc.).

Dans le cas où l'enseigne « Les Jardins de Provence » ne seraient plus en mesure d'assurer le bon fonctionnement de la Carte de Fidélité ou des autres avantages complémentaires décrits dans les conditions jointes ci-après, ceux-ci pourront être suspendus ou arrêtés. Une information en ce sens serait alors communiquée au Client par tout moyen approprié.

En cas de cessation du programme de fidélisation, le solde cumulé sur la Carte de Fidélité du Client ainsi que les avantages complémentaires acquis en exécution des conditions jointes ci-après pourront être utilisés pendant le délai qui sera indiqué par l'enseigne « Les Jardins de Provence » et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.

Intégrité du présent règlement

Dans le cas où l'une quelconque des clauses des conditions générales d'utilisation et/ou des conditions relatives aux avantages complémentaires serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres clauses resteront intégralement en vigueur.

Droit applicable et litiges

Les présentes conditions générales d'utilisation et les conditions relatives aux avantages complémentaires qui y sont jointes sont soumises au droit français, sauf dispositions impératives contraires telles que découlant du Règlement CE n°593/2008 du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I).

En cas de différend relatif notamment à l'interprétation, l'exécution et/ou résolution des conditions générales d'utilisation et/ou des conditions relatives aux avantages complémentaires, à l'octroi de la Carte de Fidélité, à l'utilisation des Avantages Cartes et de l'un quelconque desdits avantages complémentaire, le Client est invité à s'adresser par priorité au Service Carte de Fidélité Les Jardins de Provence pour tenter de trouver une solution amiable :

en écrivant à l'adresse suivante : Service Carte de Fidélité Les Jardins de Provence Route Nationale 7 – 77880 GREZ SUR LOING, ou en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : contact@lesjardinsdeprovence.fr.

Faute de règlement direct dudit différend entre les parties, le Client est informé :

de l'existence d'une plateforme de règlement en ligne des litiges à laquelle il peut accéder ici : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>, et

CONDITIONS APPLICABLES AUX AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA CARTE DE FIDÉLITÉ

En complément des conditions générales d'utilisation relatives à la Carte de Fidélité proposée par Les Jardins de Provence, le Client doit avoir adhéré auxdites conditions générales d'utilisation et être titulaire d'une Carte de Fidélité active pour bénéficier d'avantages complémentaires décrits dans les présentes conditions.

Celles-ci complètent les conditions générales d'utilisation, sans les modifier. Elles en font partie intégrante.

Elles sont proposées par la société de l'enseigne « Les Jardins de Provence », laquelle a développé et propose lesdits avantages complémentaires : JDP SAS, société par actions simplifiée au capital social de 360 000 euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Melun sous le n° 411 838 659, dont le siège social est situé Route Nationale 7 Grez sur Loing.